

Hopfenweg 21
PF/CP 5775
CH-3001 Bern
T 031 370 21 11
info@travailsuisse.ch
www.travailsuisse.ch

Département fédéral des finances
Madame Eveline Widmer-Schlumpf
Conseillère fédérale
3003 Berne
Simone.bischoff@estv.admin.ch
Reto.braun@estv.admin.ch

Berne, le 27 août 2013

Mesures visant à renforcer la compétitivité fiscale de la Suisse (Réforme de l'imposition des entreprises III). Rapport intermédiaire de l'organe de pilotage à l'attention du DFF. Consultation.

Madame la Conseillère fédérale,
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous consulter sur ce rapport intermédiaire et c'est volontiers que nous vous faisons parvenir notre avis.

1. Considérations générales

Travail.Suisse estime qu'il est indispensable que la Suisse réforme certains aspects de son système fiscal pour les entreprises en raison en particulier de l'évolution du contexte international qui exerce une très forte pression sur la Suisse.

Que ce soit dans le cadre de la concurrence fiscale dommageable examinée par l'OCDE ou dans le différend avec l'UE sur la fiscalité de certains régimes fiscaux cantonaux discriminatoires, la Suisse est mise sous pression et sera amenée à modifier certaines pratiques fiscales à l'égard des entreprises si elle ne veut pas se retrouver sur une liste noire qui nuirait à l'ensemble de la place économique helvétique.

Outre ces raisons dictées par l'évolution internationale, Travail.Suisse juge qu'il est judicieux de réformer la fiscalité des entreprises aussi pour des raisons qui ont trait à une concurrence équitable et pour éviter une évolution vers une fiscalité trop agressive privant les pouvoirs publics des ressources nécessaires pour fournir de bonnes prestations de service public. Il ne faut pas oublier que ces prestations ne profitent pas seulement à la population mais aussi en fin de compte à l'économie avec la mise à disposition d'infrastructures de qualité, un très bon système de formation, une main-d'œuvre qualifiée etc.

Dans ce contexte, Travail.Suisse fait remarquer que notre pays est au-devant d'importants investissements et dépenses supplémentaires s'il veut pouvoir maintenir la prospérité à long terme. En effet, l'évolution démographique nécessitera de forts investissements et dépenses dans le domaine des soins et dans les infrastructures pour mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. Le tournant énergétique nécessitera

aussi des investissements publics importants pour l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Enfin, dans une économie mondiale toujours plus globalisée et concurrentielle, les investissements dans la formation et la recherche devront encore être augmentés si la Suisse veut garder sa place parmi les pays les plus compétitifs.

2. Rejet de la stratégie de l'organe de pilotage

Sur cette base, Travail.Suisse rejette la stratégie de l'organe de pilotage du rapport intermédiaire. En effet, elle aura comme résultat une perte de recettes fiscales se chiffrant en milliards de francs avec l'exacerbation de la concurrence fiscale entre cantons. Nous ne pouvons accepter que la solution à la suppression de privilèges fiscaux d'un nombre limité de sociétés étrangères ayant des activités en outre souvent très spécifiques (négoce des matières premières en particulier) dans un nombre limité de cantons conduise à l'abaissement massif et généralisé de l'imposition de l'ensemble des entreprises dans tous les cantons.

Certes, des mécanismes de compensation par la Confédération peuvent amortir le choc mais nous ne pensons pas que la compensation puisse être durable –elle doit être forcément limitée dans le temps – et faire l'objet d'un consensus tant les intérêts des cantons sont divers à ce sujet. Il est aussi inconcevable pour nous que la stratégie préconise l'abaissement des taux cantonaux de l'impôt sur le bénéfice, sans fixer un taux d'imposition minimum qui soit proche de la moyenne actuelle afin d'éviter des pertes fiscales.

Cette réforme qui abaissera la charge fiscale de toutes les entreprises aura comme conséquence des hausses d'impôts et/ou des baisses de prestations pour la population. Cela est non seulement injuste sous l'angle de l'équité mais n'a aussi aucune chance d'être accepté par le peuple en votation populaire si la solution au « différend fiscal » avec l'UE consiste à baisser massivement l'imposition des entreprises et à relever celle des personnes physiques ou réduire fortement les prestations de service public. Travail.Suisse refuse que la nécessité de modifier le système fiscal pour un certain type d'entreprises très mobiles se fasse au détriment de la population.

Cette stratégie est aussi trop basée sur des éléments qui risquent d'être contestés à terme au sein même de l'UE ou de l'OCDE comme les régimes dits « IP-boxes ». Ceci dit, nous acceptons que la solution des boxes soit poursuivie mais il faut d'ores et déjà anticiper ou prévoir le fait que l'imposition préférentielle des produits de licence soit considérée de façon toujours plus restrictive, les Etats de l'UE en particulier, au vu de la situation de leurs finances publiques, faisant tout pour éviter des pertes de recettes fiscales.

Nous proposons que la stratégie repose sur les principes suivants :

1. La réforme ne doit pas entraîner de pertes fiscales. La qualité de vie de la population, avec le maintien de bonnes prestations de service public, doit être maintenue.
2. Les sociétés doivent être imposées de la même manière dans les différents régimes fiscaux cantonaux.
3. L'assiette fiscale de l'imposition du revenu doit être étendue là où c'est possible car une augmentation de la substance fiscale permet de réduire sensiblement le taux.

Sur la base de ces principes nous proposons la solution suivante :

- Une baisse limitée des taux d'imposition d'un certain nombre de cantons sur les bénéfices des entreprises avec une augmentation du taux d'imposition de la Confédération qui pourrait passer de 8,5% à 10-11% par exemple. Les recettes supplémentaires d'environ un milliard de francs seraient redistri-

buées aux cantons selon une clé de répartition à définir finement. Une compensation particulière se ferait pour les cantons qui risquent de perdre le plus de la réforme, c'est-à-dire ceux hébergeant un nombre important de sociétés fiscalement privilégiées, en particulier les sociétés mixtes, Mais cette compensation devra être limitée dans le temps car, entretemps, la situation économique et financière évolue rapidement et ces cantons sont en mesure d'attirer de nouvelles sociétés.

- La fixation d'un taux minimum d'imposition sur les bénéfices (part de la Confédération comprise) pour éviter une concurrence fiscale ruineuse et obligeant à augmenter les impôts pour la population et/ou à réduire les prestations Ce taux pourrait par exemple correspondre à celui existant dans le canton de Neuchâtel, donc un peu en-dessous de 20%, qui est le premier canton à avoir mis en place une réforme fiscale des entreprises eurocompatible.

Avec la fixation d'un taux d'imposition minimum, les sociétés à statut spécial n'auront pas d'intérêt à délocaliser leur siège d'un canton vers un autre. Il reste bien-sûr le risque qu'elles recherchent des conditions fiscales plus favorables à l'étranger. Néanmoins, ce risque tend à diminuer : la crise de l'endettement contraint les pays concernés à rechercher de nouvelles rentrées fiscales pour diminuer leurs dettes et ils auront donc plutôt tendance à augmenter les impôts qu'à les diminuer. En comparaison, la Suisse, grâce à sa très bonne situation financière, donne des gages de prévisibilité pour l'avenir et peut garantir le maintien d'une fiscalité attractive.

En outre, en prenant en compte l'ensemble des éléments importants pour l'implantation d'entreprises, il faut faire l'hypothèse qu'un grand nombre de ces sociétés resteront en Suisse même avec une augmentation de la fiscalité en raison des autres atouts que la Suisse offre comme la qualité des infrastructures, la sécurité du droit (en particulier fiscale), la qualité de vie, le niveau de formation élevé, la proximité de centres de recherche etc.

Les pays qui ont un faible taux d'imposition des bénéfices des entreprises sont pour l'essentiel les anciens pays de l'Est européens. Mais si ces pays tentent d'attirer des entreprises étrangères par une fiscalité agressive, c'est qu'ils sont moins compétitifs pour bon nombre d'autres facteurs d'implantation. La Suisse n'est pas dans la même situation et rien n'indique que des taux d'imposition plus élevés feront fuir systématiquement à l'étranger les sociétés de domicile ou les sociétés mixtes en raison des autres avantages aussi importants sinon plus que la fiscalité qu'offre la Suisse pour l'implantation d'entreprises. En outre, on notera que même la charge la plus élevée de 24% de l'imposition des bénéfices des entreprises en Suisse reste inférieure à celle que connaissent la plupart des pays d'Europe occidentale, les Etats-Unis, le Canada et le Japon.

Nous espérons que notre prise de position provoquera une reconsidération de la stratégie prévue par l'organe de pilotage et nous vous prions d'intégrer nos propositions dans l'élaboration d'un projet destiné à la consultation.

Nous vous adressons, Madame la Conseillère fédérale, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Martin Flügel



Président

Denis Torche



Secrétaire central